INFORMATION - COMMUNIQUÉ



POUVOIR D'ACHAT





Pour faire face à l'inflation les équipes FO poursuivent et réclament des revalorisations de salaires

Sous la réserve de validation des mesures gouvernementales, le Groupe Bouygues s'inscrit dans la mesure d'aide au pouvoir d'achat.

PREMIERE MESURE une prime PEPA* versée sur le salaire du mois de septembre, s'établissant de la façon suivante :

- salaires de moins de 26 600 € bruts (2 000 € bruts mensuels sur 13.3 mois) : 1 000 €
- salaires de 26 600 à 33 250 € bruts (2 500 € bruts mensuels sur 13.3 mois) : 750 €
- salaires de 33 250 à 40 000 € bruts (3 000 € bruts mensuels sur 13.3 mois) : 500 €

Cette prime chez COLAS concernera 99% des compagnons - 65% des ETAM - 7% des cadres soit **73% des collaborateurs** (17.000 collaborateurs).

DEUXIEME MESURE

Une enveloppe supplémentaire de 1% de la masse salariale sera distribuée, également en septembre, dans le cadre d'**une revalorisation de salaire**, des rattrapages, des promotions, pour les salaires inférieurs à 6 000 € brut/mois, sans pour autant être généralisée à tous. A minima ceux qui en bénéficieront auront une augmentation de 2%.

FO S'OPPOSE AU PRINCIPE DE LA SÉLÉCTIVITÉ C'EST DONC UNE DÉCISION UNILATÉRALE DE L'ENTREPRISE

FO s'est fait confirmer par la Direction que ces mesures ne seront pas considérées comme acompte lors des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires).

Pour être au plus près de l'inflation, FO a demandé que les premières réunions de négociations débutent dès le mois d'octobre 2022.

FO PRIVILÉGIE UNE AUGMENTATION GENERALE DU TAUX HORAIRE

POUR QUE NOS ACTIONS CONTINUENT VOTEZ FO AUX PROCHAINES ELECTIONS!



Ne perdez pas vos acquis (colonies de vacances, avantages négociés lors de la QVCT, ...) *La PEPA (Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat) est un dispositif qui permet à l'employeur de verser aux salariés une prime exonérée d'impôt et de charges.